PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SAS ABOU ASSIM au Capital de 100 €

Siège social : 8 rue Charles Debierre, Résidence Petit Quinquin P37 – 59760 GRANDE SYNTHE

949 431 480 R.C.S. Dunkerque

Réunion du 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, Le vingt-trois février,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

PREMIÈRE RÉSOLUTION Agrément et constatation de la cession de 10 actions (10 %)

Il est rappelé qu'en date du 23 février 2026, **M Mohamed RAHMANI** a cédé à :

Monsieur BELKHEDIM Rabie Né le 11 juin 1984 à Oujda (Maroc) De nationalité algérienne Demeurant à 6 Avenue de la Commune de Paris – 94400 Vitry-sur-Seine Titulaire d'un titre de séjour résident valable jusqu'au 25 mai 2030 N° 9403141521

10 actions représentant 10 % du capital social.

L'Assemblée agrée la cession et constate que la nouvelle répartition du capital est la suivante :

M Mohamed RAHMANI : 90 actions – 90 %

Monsieur BELKHEDIM Rabie : 10 actions – 10 %

DEUXIÈME RÉSOLUTION Nomination du Président

L'Assemblée décide de nommer en qualité de Président :

Monsieur BELKHEDIM Rabie

à compter du 23 février 2026, en remplacement de **M Mohamed RAHMANI**.

Il déclare accepter ses fonctions.

TROISIÈME RÉSOLUTION Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales.

Fait à Vitry-sur-Seine Le 23 février 2026

Signatures :

Le Président : **Monsieur BELKHEDIM Rabie**



Les associés : **M Mohamed RAHMANI**

